

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE BUTTEAUX

Arrondissement d'Avallon

Mairie Tel: 03.86.43.23.34

mairie-butteaux@wanadoo.fr

(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)

**Vous trouverez ci-après le compte rendu du Conseil Municipal du
7 Mars 2022**

Nous vous souhaitons bonne lecture.

-----:-----:-----:-----:-----

Tous les membres étaient présents

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2021 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Michel Fourrey présente et détaille, le compte administratif de l'année 2021 qui se décompose comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes	27 406.48 €	Recettes	236 248.09 €
Dépenses	34 246.93 €	Dépenses	227 343.80 €
Résultat de l'exercice	-6 840.45 €	Résultat de l'exercice	8 894.29 €
Résultat antérieur reporté	-18 941.28€	Résultat antérieur reporté	73432.73 €
RESULTAT CUMULE (001)	- 25 781.73 €	RESULTAT CUMULE (b)	82 327.02 €
Restes à réaliser en dépenses	- 34 377.00€	Résultat à affecter au 1068	40 286.73 €
Restes à réaliser en recettes	19 872.00 €		
Besoins de financement (a)	- 40 286.73€		
Excédent de financement (a)	€		
Résultat cumulé d'ensemble (a+b)	42 040.29 €	Résultat après affectation (002)	42 040.29 €

Le total des dépenses de Fonctionnement s'élève à 227 343.80 € et les recettes à 236 238.09 € dégageant un résultat positif de 8 894.29 €.

Le résultat de l'année 2021 est moins important que celui de 2020 (38 000 €) mais similaire à celui de l'année 2019 (7 500 €).

Notre capacité d'investissement est limitée.

Le Conseil devra réfléchir aux possibilités d'y remédier

Le résultat positif antérieur de cette section étant de 73 432.73€, il porte le résultat total de Fonctionnement à 82 327.02 €.

Pour le budget d'Investissement, le total des dépenses s'élève à 34 246.93 € et celui des recettes à 27 406.48€ dégageant un résultat négatif de **6 840.45 €**, auquel il faut ajouter le résultat antérieur négatif lui aussi de **18 941.26 €** soit un total négatif de **25 781.63 €**.

A quoi s'ajoute le montant des dépenses engagées mais non encore payées (restes à réaliser) pour un total de **- 14 505.00 €** portant notre total de déficit pour ce budget à **- 40 286.73 €**.

Le résultat total de l'exercice est donc de 82 327.02 - **40 286.73** = 42 040.29 €

Vote du Compte administratif : Le Maire étant sorti de la salle, le compte administratif de la commune pour l'année 2021 est voté à l'unanimité.

Vote du compte de gestion du Percepteur : Les chiffres du percepteur correspondent au centime près aux chiffres figurant dans les comptes de la commune, le compte de gestion du percepteur est voté également à l'unanimité

Affectation des résultats :

Au vu des chiffres qui sont proposés, le Maire propose d'affecter les résultats suivants :

Reprendre en fonctionnement le résultat positif de 42 040.29 € et en Investissement le résultat négatif de 25 781.73 €, et afin d'équilibrer le budget d'investissement, d'émettre un titre au compte 1068 de 40 286.73 €.

Ces dispositions sont votées à l'unanimité

Le tableau des emprunts :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2022	22 744.00 €	2 360.32 €	20 383.68 €	0.00 €	0.00 €	84 374.15 €
2023	22 743.87 €	1 702.61 €	21 041.26 €	0.00 €	0.00 €	63 990.47 €
2024	17 238.48 €	1 116.47 €	16 122.01 €	0.00 €	0.00 €	42 949.21 €
2025	13 274.75 €	680.59 €	12 594.16 €	0.00 €	0.00 €	26 827.20 €
2026	9 311.50 €	298.46 €	9 013.04 €	0.00 €	0.00 €	14 233.04 €
2027	1 774.12 €	54.93 €	1 719.19 €	0.00 €	0.00 €	5 220.00 €
2028	1 774.12 €	34.19 €	1 739.93 €	0.00 €	0.00 €	3 500.81 €
2029	1 774.11 €	13.23 €	1 760.88 €	0.00 €	0.00 €	1 760.88 €

RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 24.01.2022 AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Contrairement aux années précédentes, la Préfecture nous a indiqué la non validité de la délibération donnant autorisation au Maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget.

Le Maire prend acte de cette décision et demande au Conseil de retirer cette délibération
Le Conseil accepte ce retrait à l'unanimité.

PREVISIONS D'INVESTISSEMENT POUR LE BUDGET 2022

- Etude du **bordurage** de la rue de l'Armançon et de l'Armance.
- Réfection du **dessus de mur** de l'école/logement à La Chaussée : nous avons déjà reçu un devis et un autre est en cours de chiffrage.
- Pose de **gouttières** sur l'église et sur le logement de la cour Mourlon : des devis sont demandés.
- le remplacement de la **cloche de l'église**.
- **Peinture** : Peinture des grilles du logement de La Chaussée et de la porte du garage de l'école.
- Vérification de la **couverture de l'église** et repiquage si nécessaire.
- **Voirie** : Il sera proposé à la communauté de communes, l'enduit de la rue St Roch a partir du RD 124 jusqu'à La Sogne et le renforcement de la rue du Vieux Chêne dégradé par les passages fréquents des bus scolaires.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Fibre :

L'armoire de distribution prévue a été installée, elle doit rayonner sur un diamètre de 18 km. L'entreprise chargée de dérouler un câble entre Butteaux et Percey devrait commencer ses travaux d'enfouissement vers le 10 Mars.

Logement du Presbytère :

Suite à la demande du Conseil, le Maire a reçu un technicien du Syndicat d'Energie afin de préparer un audit énergétique et d'évaluer le coût de ce service.

Suite au gros dysfonctionnement du chauffage de l'école de La Chaussée, un audit énergétique sera aussi demandé. Le total de cette prestation est estimé entre 550 € et 1100 €.

Cette prestation est nécessaire pour débloquer des subventions éventuelles, une convention sera proposée au Conseil pour signature.

Michel Fourrey a également reçu une agence immobilière afin d'estimer la valeur du Presbytère.

ATD (Agence Technique Départementale) :

Les services du département peuvent nous aider à bâtir des projets tant en voirie qu'en bâtiment.

Le Maire a reçu un technicien de cette agence et lui a montré les divers endroits à équiper de bordure de trottoirs. Cette prestation est soumise à une cotisation (1.30 €/habitant) et des frais d'études se montant à 325 € par jour nécessaire pour établir les documents.

Cette présentation sera compatible avec la réglementation sur le cheminement piétonnier et la création de place de stationnement, contiendra également une recherche sur la diminution de la vitesse des véhicules dans la commune, le tout ouvrant droits à subvention par le dispositif des amendes de police

Le Conseil est favorable à cette proposition.

Aurélien Canet a fait faire une estimation pour la réalisation de ces travaux qui se montent à 46 000 € pour la rue de l'Armançon et 135 000 € pour le rue de l'Armançe.

Logement de La Chaussée :

Les travaux de remise en état du logement de La Chaussée sont maintenant terminés.

Michel Fourrey a proposé les dossiers complets de demande reçus en Mairie et le Conseil à choisit le nouveau locataire qui emménagera au 1^{er} Avril.

Ukraine :

Plusieurs conseillers ont évoqué la situation humanitaire de la population civile déplacée par le conflit. Sur la proposition du Conseil un accès au logement de l'ancien Presbytère pourrait être proposé en Préfecture. Le Maire est chargé d'en explorer les possibilités.

Escalier de l'église :

Le nouvel escalier de l'église a été fabriqué et posé la semaine dernière.

Des reprises de plâtre et de maçonnerie seront nécessaires pour finaliser cette opération.



Le repas des anciens, reporté pour cause de pandémie se tiendra le dimanche 3 Avril à la salle Jacques Hebert.

Nous souhaitons vous y voir nombreux et dans ces temps troublés revivre la convivialité chère à notre commune